

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

25/04/2019

N° E19000108 /38

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 02/04/2019, la lettre par laquelle le maire de la commune de VOIRON demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

La modification n°5 du plan local d'urbanisme de la commune de Voiron (Isère) ;

Vu le code de l'environnement.

DECIDE

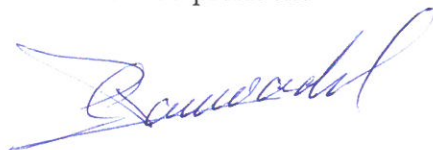
ARTICLE 1 : Mme Martine HENRIOT est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au maire de la commune de VOIRON et à Mme Martine HENRIOT.

Fait à Grenoble, le 25/04/2019

Pour le président,
le vice-président



T. PFAUWADEL